

La deuxième des directions transférées est la Direction de l'évaluation de l'efficacité, qui est chargée de veiller à ce que les ministères et organismes mettent en oeuvre les deux principales politiques du Conseil du Trésor. La première, qui concerne la mesure de la performance, a été établie en 1976, et la seconde, qui porte sur l'évaluation des programmes, a été établie à la fin de 1977. Nous devons nous assurer que les ministères sont dotés de plans permettant la mise en oeuvre de ces politiques dans tous les programmes et opérations où leur application est pertinente. Nous nous préoccupons surtout de l'ampleur des plans ministériels par rapport aux rations et aux programmes et de la suffisance et de l'objectivité des méthodes de mesure utilisées. Je pourrais ajouter que nous veillons également à ce que les pratiques et les méthodes utilisées soient économiques, efficaces et efficaces. Je vous entretiendrai davantage de certains aspects du travail de la direction plus tard.

Le Conseil du Trésor est maintenant secondé par deux organismes: le Bureau du contrôleur général et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il y a deux sous-ministres principaux qui relèvent du président du Conseil du Trésor, soit moi-même et le Dr LeClair.

Le Secrétariat est chargé de l'orientation, de la planification, de l'examen et du contrôle des programmes de dépenses et de leurs priorités relatives; des politiques administratives générales du gouvernement, telles que celles concernant les installations; des politiques et des pratiques du gouvernement dans les domaines de la gestion du personnel et des langues officielles. Le Dr LeClair et moi partageons le même point de vue au sujet des rapports entre nos deux organismes. Nous devons être comme des frères siamois si nous voulons que le Conseil du Trésor puisse s'acquitter des obligations qui lui sont assignées en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Nos deux organismes entretiennent des communications étroites et continues dans les domaines d'intérêt commun. Citons à titre d'exemple le domaine de l'évaluation des programmes, où le travail accompli par le Bureau du contrôleur général de concert avec les ministères et organismes influence directement sur le travail de la Direction des programmes du Secrétariat.